

Annexe 6 : Ordre de Domiciliation

Un ordre de domiciliation est recommandé en vue de faciliter la gestion pour notre service comptabilité/finance

713

Ordre de domiciliation SEPA Core Direct Debit

Le (la) soussigné(e)
(au nom de qui les créances sont établies)

Nom complet
Nom de l'enfant/ des enfants
Rue, N°
C.P., Localité
Pays

pré la firme
(qui établit les créances)

casses réservées au créancier

Nom	CROIX-ROUGE LUXEMBOURGEOISE
Rue, N°	44, BOULEVARD JOSEPH II
C.P., Localité	L-1840 LUXEMBOURG
LU72ZZZ000000000000042200	
Nom	BGL BNP Paribas
Rue, N°	50, avenue J.F. Kennedy
C.P., Localité	L-2951 Luxembourg

portant le no ID créancier

d'encassee à partir de ce jour et jusqu'à
révocation expresse toutes créances
portant référence au n° matricule

auprès de la banque

par le débit du compte bancaire

IBAN: LU
BIC:

(*) titulaire du compte

Nom complet
Rue, N°
C.P., Localité
Pays

Lieu _____ Date _____

Signature(s) pour accord

Le donneur d'ordre

Le titulaire du compte (*)

(*) Exigé seulement si les factures ne sont pas émises au nom du titulaire du compte

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Le prélevement du montant dû ce fait le dernier jour ouvrable du mois.

L'ordre de domiciliation est à remplir et à signer une seule fois; il reste valable jusqu'à révocation.
Si vous avez déjà signé un ordre de domiciliation, il n'est pas nécessaire de le renouveler, sauf si vos coordonnées bancaires ont changé.